



CC du Grand Autunois Morvan (Siren : 200070530)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Autun
Arrondissement	Autun
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Marie-Claude BARNAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel Communautaire
Numéro et libellé dans la voie	7 Route du Bois de Sapin
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71400 AUTUN
Téléphone	03 85 86 80 52
Fax	03 85 52 18 66
Courriel	contact@grandautunoismorvan.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	36 807
-----------------------------	--------

Densité moyenne

29,30

Périmètre

Nombre total de communes membres : 55

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Anost (217100098)	723
71	Antully (217100106)	860
71	Autun (217100148)	14 136
71	Auxy (217100155)	933
71	Barnay (217100205)	100
71	Brion (217100627)	298
71	Broye (217100635)	762
71	Charbonnat (217100981)	242
71	Chissey-en-Morvan (217101294)	283
71	Collonge-la-Madeleine (217101401)	45
71	Cordesse (217101443)	198
71	Couches (217101492)	1 276
71	Créot (217101518)	83
71	Curgy (217101625)	1 142
71	Cussy-en-Morvan (217101658)	372
71	Dettey (217101724)	90
71	Dracy-lès-Couches (217101831)	156
71	Dracy-Saint-Loup (217101849)	638
71	Épertully (217101880)	65
71	Épinac (217101906)	2 181
71	Étang-sur-Arroux (217101922)	1 943
71	Igornay (217102375)	528
71	La Boulaye (217100460)	93
71	La Celle-en-Morvan (217105097)	477
71	La Chapelle-sous-Uchon (217100965)	192
71	La Comelle (217101427)	251
71	La Grande-Verrière (217102235)	571
71	Laizy (217102516)	605
71	La Petite-Verrière (217103498)	51
71	La Tagnière (217105311)	211
71	Lucenay-l'Évêque (217102664)	325
71	Mesvres (217102979)	768
71	Monthelon (217103134)	397
71	Morlet (217103225)	48
71	Reclesne (217103688)	308
71	Roussillon-en-Morvan (217103761)	281
71	Saint-Didier-sur-Arroux (217104074)	218
71	Saint-Émiland (217104090)	316
71	Saint-Eugène (217104116)	159
71	Saint-Forgeot (217104140)	453

71	Saint-Gervais-sur-Couches (217104249)	216
71	Saint-Jean-de-Trézy (217104314)	395
71	Saint-Léger-du-Bois (217104389)	537
71	Saint-Léger-sous-Beuvray (217104405)	381
71	Saint-Martin-de-Commune (217104504)	105
71	Saint-Maurice-lès-Couches (217104645)	182
71	Saint-Nizier-sur-Arroux (217104660)	124
71	Saint-Prix (217104728)	210
71	Saisy (217104934)	354
71	Sommant (217105279)	199
71	Sully (217105303)	492
71	Tavernay (217105352)	523
71	Thil-sur-Arroux (217105378)	138
71	Tintry (217105394)	80
71	Uchon (217105519)	93

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Compétences supplémentaires :</i> Assainissement Non Collectif - Gestion du Service Public Non Collectif (SPANC). La communauté de communes se réserve la possibilité de réaliser la prestation de contrôle et d'entretien des installations d'assainissement autonome pour des communes extérieures à son périmètre, dès lors que cette activité, exercée par voie de convention, est accessoire à l'activité exercée par voie de transfert de compétence.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétences obligatoires :</i> Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Parcs naturels régionaux
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles :</i> Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. <i>Compétence facultative :</i> Elaboration et suivi des documents locaux relatifs au développement durable dont l'Agenda 21 local et les actions définies dans ce cadre. Mise en réseau des associations du territoire œuvrant dans le domaine du développement durable et du développement solidaire et actions de coopération avec des autorités locales étrangères, à l'exception des jumelages. <i>Compétence supplémentaire :</i> Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
Services funéraires - Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires <i>Compétences supplémentaires :</i> - Etudes visant à doter le territoire d'un crématorium ou d'un centre funéraire intercommunal.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Compétences supplémentaires : En matière de promotion et de développement de l'offre de santé sur le territoire communautaire - Contrat local de santé. - Gestion de la maison des spécialistes d'Autun. - - Soutien aux équipements de santé de dimension communautaire.

- Action sociale

Compétences optionnelles : - Action sociale d'intérêt communautaire. Compétence supplémentaires : En matière de politique d'éducation et animation enfance-jeunesse : - Création, organisation, gestion et animation des structures de loisirs à destination de l'enfance et de la jeunesse ; - Actions d'animation, d'information et de prévention en direction des jeunes ; habilitation statutaire : Prestations auprès de tiers La communauté de communes est habilitée à assurer des prestations liées à la restauration collective auprès de tiers, sous réserve que cette activité, exercée par voie de convention, est accessoire à l'activité exercée par voie de transfert de compétences

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Compétences optionnelles : - Action sociale d'intérêt communautaire.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Création, aménagement et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. compétence supplémentaire : 10. Aménagement, entretien et gestion d'équipements participant au développement économique du territoire ? Aménagement, entretien et gestion des pépinières d'entreprises existantes et futures ; ? Aménagement, entretien et gestion de la maison des entreprises située sur le parc d'activités Saint-Andoche à Autun et de son parking ; ? Aménagement, entretien et gestion du Pôle Platon formations situés sur le parc d'activités Saint-Andoche à Autun ; ? Aménagement, entretien et gestion de futurs hôtels d'entreprises et futurs bâtiments à caractère économique type atelier-relais ; ? Aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Bellevue d'Autun ; ? Aménagement, entretien et gestion du parc des expositions l'eduen situé à Autun ? organisation d'événements permettant sa valorisation et celle du territoire communautaire ; ? Création, aménagement, entretien et gestion de signalétiques à caractère économique d'intérêt communautaire dans les zones d'activités économiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétences optionnelles : - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Compétences optionnelles : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences supplémentaires : En matière de culture - Adhésion et soutien à la structure de gestion de la Maison du Patrimoine Oral. - Actions de promotion du livre, de la lecture et du cinéma.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

- Transport scolaire

Habilitations statutaires : - Organisation et gestion d'un service de transports scolaires par convention de délégation avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

- Plans de déplacement urbains

organisation de la mobilité au sens du titre II du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : - Création, aménagement et entretien de la voirie.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Liste des itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et équestres : itinéraires pédestres labellisés "ballades vertes" par le conseil départemental itinéraires de randonnées pédestres labellisés GR ou PR par la fédération française de randonnée pédestre Voies celtiques créées par l'association Arroux Mesvrin Uchon randonnée Tour équestre du Morvan itinéraire VTT dit "grande traversée du Morvan" Itinéraires VTT labellisés par la fédération française de cyclisme circuits cyclotouristes développés par le GAM L'ancienne voie du tacot - Châteu-Chinon pour les tronçons en site propre L'ancienne voie Autun/Santenay pour les tronçons non revêtus.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Compétences optionnelles : Politique du logement et cadre de vie

- Politique du logement social

Compétences optionnelles : Politique du logement et cadre de vie Compétence supplémentaire : ? Soutien financier et technique au Conseil Départemental de l'Accès au Droit, à l'Association Départementale pour l'Information sur le logement et aux organismes de conseils et d'information juridiques.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Aménagement, entretien et gestion de l'abattoir public situé à Autun

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Versement de la cotisation au service départemental d'incendie et de secours

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences supplémentaires : En matière de technologies de l'Information et de la Communication - Travaux et actions favorisant l'accès à internet et le développement des nouvelles technologies : * Développement et gestion d'un portail intranet/extranet entre les mairies et les écoles du territoire. ? Actions de formation, d'initiation, de sensibilisation aux usages numériques ? Développement et amélioration des accès haut et très haut débit sur le territoire communautaire. - Réseaux et services locaux des communications électroniques, compétence prévue à l'article L1425-1 du CGCT, laquelle recouvre : * l'établissement sur le territoire de l'EPCI d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du code des postes et communications électroniques. * l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants. * la mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. * l'exploitation des réseaux de communications électroniques. * sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals. Compétences supplémentaires : * En matière de technologies de l'Information et de la Communication : . actions de formation, d'initiation, de sensibilisation aux usages numériques. . développement et amélioration des accès haut et très haut débit sur le territoire communautaire. - Actions de développement de la téléphonie mobile. - Création, aménagement et gestion des télécentres, centres de ressources numériques, point d'accès publics à internet. - Développement et promotion du télétravail, des téléactivités et des e-activités.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : 4. Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

- Création et gestion des maisons de services au public

Compétences optionnelles : participation à une convention France services et définition des obligations de service public afférentes de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

compétences supplémentaires : 1. Services aux écoles ? Mobilier, fournitures, recrutements et gestion des personnels de services et des Atsem. ? Organisation, prise en charge des activités et déplacements liés aux affaires scolaires 3. En matière de politique d'animation-jeunesse ? Création, organisation, gestion et animation des structures de loisirs à destination de l'enfance et de la jeunesse. ? Actions d'animation, d'information et de prévention en direction des jeunes. 5. En matière de sport et loisirs ? Gestion de 8 structures d'habitat léger de loisirs réparties sur les communes d'Etang-sur-Arroux, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Léger-sous-Beuvray et Thil-sur-Arroux. ? Création, aménagement et entretien des itinéraires de randonnée pédestres, cyclistes et équestres d'intérêt communautaire dont la liste figure en annexe B des présents statuts, prise en charge de leur signalétique et des obligations liées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). ? Création, aménagement, entretien et promotion de la voie verte et des itinéraires cyclables. 8. Toute étude sur la gestion de l'eau et de l'assainissement. habilitation statutaire : Urbanisme La communauté de communes est habilitée pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols et à la réglementation sécurité accessibilité pour les communes compétentes. Groupement de commande : Dans le cadre de la constitution d'un groupement de commande entre les communes membres de la CCGAM ou entre les communes membres et la CCGAM, celle-ci est habilitée à mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, indépendamment de la fonction de coordinateur et indépendamment des compétences de la CCGAM.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SM du bassin versant de la Bourbince (200060804)	SM fermé	120 065
71	SM d'élimination et de valorisation des déchets et ordures ménagères (SMEVOM) du Charollais Brionnais et Autunois (257103846)	SM fermé	120 746
71	SM des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (200092096)	SM fermé	108 007
71	SM d'aménagement du bassin versant de la Dheune (200089944)	SM fermé	105 296
21	SM du parc régional du Morvan (252106620)	SM ouvert	92 214
71	SM de l'eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) (200074557)	SM fermé	24 723
71	SIRTOM de la région de Chagny (257102541)	SM fermé	29 935

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)